

Justificatif généré le 20/07/2022

Support de parution :  **Actu-Juridique.fr**

Date de parution : 20/07/2022

Département : (75) Paris

URL de l'annonce : www.actu-juridique.fr/a/620577

N° d'annonce : 620577

Votre justificatif de parution pour votre annonce n°620577 parue sur notre support actu-juridique.fr le 2022-07-20.

NOWCP

Société Anonyme au capital social de 7 678 900 euros

Siège social : 10, rue de la Boétie - 75008 PARIS

528 817 356 R.C.S. PARIS

Exercice social du 01/01/2021 au 31/12/2021

Comptes annuels approuvés par l'Assemblée Générale du 25 mai 2022

BILAN AU 31 DECEMBRE 2021 (en euros)

ACTIF	Mont. brut	Amort. prov.	31/12/2021	31/12/2020
Créa. s/les éts de crédit et ass. .	679 201	-	679 201	1 219 197
Opérations avec la clientèle	124 459	-	124 459	38
Immobilisations incorporelles	5 426 691	3 664 474	1 762 216	2 839 016
Immobilisations corporelles	413 826	215 021	198 804	290 363
Autres actifs	26 929	-	26 929	26 929
Comptes de régularisation	26 469	-	26 469	30 236
TOTAL ACTIF	6 697 574	3 879 496	2 818 078	4 405 778

PASSIF	31/12/2021	31/12/2020
Opérations avec la clientèle	-	225 255
Autres passifs	492 903	534 715
Capitaux propres	2 325 175	3 645 808
- Capital souscrit	9 951 680	7 278 900
- Primes d'émission	5 641 900	5 241 900
- Report à nouveau	(8 874 992)	(4 490 316)
- Résultat de l'exercice	(4 393 413)	(4 384 676)
TOTAL PASSIF	2 818 078	4 405 778

COMPTE DE RESULTAT (en euros)	31/12/2021	31/12/2020
Intérêts et charges assimilées	(864)	(405)
Commissions (produits)	51 613	30 505
Commissions (charges)	(2 988)	(2 054)
PRODUIT NET BANCAIRE	47 761	28 046
Charges générales d'exploitation	(2 634 299)	(2 893 710)
- Salaires et traitements	(1 153 087)	(1 144 139)
- Charges sociales	(493 207)	(465 674)
- Impôts, taxes et versements ass. sur rémunérations	(154 753)	(169 595)
- Services extérieurs	(793 624)	(1 064 879)
- Autres charges diverses d'exploitation	(39 627)	(49 424)
Dot. aux amort. et aux prov. s/immob. inc. et corp.	(1 806 876)	(1 519 012)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	(4 393 413)	(4 384 676)
RESULTAT D'EXPLOITATION	(4 393 413)	(4 384 676)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	(4 393 413)	(4 384 676)
RESULTAT NET	(4 393 413)	(4 384 676)

ANNEXES.

DESCRIPTION DE L'ACTIVITE ET FAITS MARQUANTS. 1. Activité de la société. NOWCP, en tant qu'entreprise d'investissement, exploite un système multilatéral de négociation tel que défini à l'article L. 424-1 du Code monétaire et financier et fournit des services d'investissement de placement non-garanti de titres de créances négociables à court-terme au sens de l'article D. 213-1 du Code monétaire et financier tel que prévu à l'article L. 321-1 du Code monétaire et financier. **2. Faits marquants de l'exercice.** Les comptes de l'exercice ci-après couvrent la période du 01/01/2021 au 31/12/2021 soit une durée de 12 mois. **2.1. Accord de cession et d'investissement.** Dans le cadre de leur recherche de nouveaux partenaires pour assurer le développement et la poursuite de l'activité de NOWCP, les actionnaires de NOWCP ont conclu un accord de cession et d'investissement avec la société BOND FACTORY HOLDINGS LIMITED qui assure le développement et la poursuite de l'activité de la Société. Cet accord prévoit, d'une part, la cession du contrôle par les actionnaires de la Société à BOND FACTORY HOLDINGS LIMITED et, d'autre part, l'engagement pris par BOND FACTORY HOLDINGS LIMITED de souscrire, simultanément à l'acquisition du contrôle de la Société, à une augmentation de capital réservée à hauteur de 2 500 000 euros. La réalisation de ces opérations et le changement de contrôle de la Société au profit de BOND FACTORY HOLDINGS LIMITED en résultant est soumis, conformément à la réglementation applicable, à la condition suspensive de l'obtention de leur approbation par l'ACPR. Cette condition ayant été satisfaite, les opérations de cession de la majorité à la société BOND FACTORY HOLDINGS LTD et d'augmentation de capital par cette dernière ont été réalisés le 28/02/2022. **2.2. Evolution de l'équipe.** Au cours de l'année 2021, dans le cadre de l'ouverture d'une période de reclassement au sein du groupe ORANGE compte tenu des difficultés financières rencontrées par la société, cinq salariés ont quitté leurs fonctions, passant ainsi de onze salariés à six salariés. **2.3. Augmentations de capital.** Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15/01/2021, il a été décidé de procéder à une augmentation de capital en numéraire. L'augmentation de capital a été souscrite partiellement et libérée intégralement pour un montant global de 800 000 euros, dont 400 000 euros de capital et 400 000 euros de prime d'émission. Après cette augmentation de capital, le capital social de NOWCP est porté à 7 678 900 euros. Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23/07/2021, il a été décidé de procéder à une augmentation de capital en numéraire. L'augmentation de capital a été souscrite partiellement et libérée intégralement pour un montant global de 2 272 780 euros qui porte le social de NOWCP à 9 951 680 euros. **2.4. Pandémie Covid-19.** L'épidémie de Covid-19 crée une situation incertaine pour NOWCP. Dans ce contexte, NOWCP s'est pleinement mobilisée pour maintenir ses activités et a pris les mesures nécessaires pour préserver la santé de ses employés et de ses autres parties prenantes. NOWCP s'est en particulier engagée dans la mise en place de mesures et actions jugées les plus adaptées et nécessaires afin de poursuivre ses activités. Au cours de l'année 2021, la BANQUE CENTRALE EUROPEENNE a renouvelé son programme de TLTRO souscrit massivement par les banques entraînant une diminution des encours du marché NEUCP de 264 Mds d'euros à 236 milliards Mds d'euros au 31/12/2021. **2.5. Décommissionnement d'ID2S.** Compte tenu de sa mise en liquidation, le dépositaire central de titre ID2S n'est plus prestataire de NOWCP. **3. Evénements post-clôture. 3.1. Evolution de la situation actionnariale et augmentation de capital.** L'ACPR a approuvé le changement d'actionnaire majoritaire le 28/02/2022 et il a été procédé, conformément aux termes de l'accord conclu entre les actionnaires de NOWCP et la société BOND FACTORY HOLDINGS LIMITED, à la cession de contrôle à BOND

FACTORY HOLDINGS LIMITED et à l'augmentation de capital de 2 500 000 euros en date du 28/02/2022. A cette date, la répartition du capital de NOWCP est la suivante :

	Actions	%
BFH LIMITED	809 384	65,00 %
ORANGE	81 946	6,58 %
AMUNDI	81 946	6,58 %
BNP	76 662	6,16 %
CACIB	76 662	6,16 %
NATIXIS	81 870	6,58 %
S2IEM	36 698	2,95 %
	1 245 168	100,00 %

3.2. Modification du siège social. Par décision du Conseil d'administration du 28/02/2022, le siège social de la société a été transféré au 10, rue de la Boétie - 75008 PARIS. **3.3. Guerre en Ukraine.** La Russie a envahi l'Ukraine le 24/02/2022. La société n'a pas d'opérations en Ukraine ou Russie, il est à ce stade prématuré d'analyser les conséquences financières qui pourraient découler suite aux sanctions économiques prononcées à l'encontre de la Russie par les pays de l'Union Européenne.

REGLES ET METHODES COMPTABLES. Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2014-07 de l'Autorité des Normes Comptables du 26/11/2014 homologué par arrêté ministériel du 26/12/2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire. Les comptes de l'exercice 2021 sont arrêtés en application des principes généraux d'établissement et de présentation des comptes annuels, à savoir : la continuité de l'exploitation ; la permanence des méthodes comptables ; l'indépendance des exercices ; dans le respect du principe de prudence. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont décrites ci-dessous. **1. Changements de méthode d'évaluation.** Aucun changement notable de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice. **2. Immobilisations incorporelles.** Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Celles-ci correspondent à des applications et progiciels. L'amortissement de ces immobilisations est calculé selon la méthode linéaire en fonction des durées de vie économique estimées de 3 à 5 ans. Si nécessaire, une dépréciation complémentaire est comptabilisée pour ramener la valeur de ces actifs à la juste valeur ou valeur de marché.

3. Immobilisations corporelles. Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. L'amortissement des immobilisations est calculé selon la méthode linéaire en fonction des durées de vie économique suivantes : serveurs et équipement d'infrastructure 3 à 5 ans ; micro-ordinateurs et périphériques 3 à 5 ans. **4. Créances et dettes sur les établissements de crédit et assimilés.** Les créances et dettes sur les établissements de crédit et assimilés sont constituées des comptes ordinaires ouverts dans le livre d'un établissement bancaire. **5. Opérations avec la clientèle.** Les opérations avec la clientèle sont constituées du compte courant de la société qui a fait l'objet d'une convention de gestion de trésorerie avec ORANGE SA. Il est porteur d'intérêts, au taux du marché. **6. Autres actifs, autres passifs et comptes de régularisation.** Les autres actifs, autres passifs et comptes de régularisation sont valorisés à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. **7. Opérations en devise.** Les dettes, créances et disponibilités en devises sont inscrites au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et des créances en devises hors zone Euro à ce dernier cours est inscrite dans le poste « Écart de conversion », rattachée aux postes des dettes et des créances auxquels il se rapporte. Les pertes latentes de change font l'objet d'une provision pour risque en totalité. **8. Provisions pour risques et charges.** Conformément au règlement 2014-07 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux passifs, toute obligation de la société à l'égard d'un tiers susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante et donnant lieu à une sortie probable de ressources sans contrepartie fait l'objet d'une comptabilisation en provision. Aucune comptabilisation des engagements de retraite n'a été constatée au cours de l'exercice 2021. **9. Provisions réglementées.** Les provisions réglementées figurant au bilan sont détaillées sur l'état des provisions et font partie des capitaux propres au bilan.

INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AUX COMPTE DE RESULTAT (en euros). **Note 1. Créances sur les établissements de crédit et assimilés.** Les créances sur les établissements de crédit et assimilés sont composées de deux comptes ordinaires en dépôt à vue pour un montant total de 679 201 €, ouverts dans les livres d'un établissement de crédit. **Note 2. Opérations avec la clientèle débiteurs.** Les opérations avec la clientèle sont constituées du compte courant ouvert dans les livres d'ORANGE. Au 31/12/2021, le solde de ce compte courant est de 124 459 €. **Note 3. Immobilisations.**

1. Variation des immob.	Val. brute au déb. d'exer.	Acquis., apports.	Virement	Val. brute à la fin d'exer.
Autres immob. incorporelles	4 788 173	638 517	-	5 426 691
- Conces., brev. et droits similaires ..	4 758 173	638 517	(69 427)	5 327 263
- Immob. incorporelles en cours	30 000	-	69 427	99 427
IMMOB. INCORPORELLES	4 788 173	638 517	-	5 426 691
Instal. tech., mat. et outillage ind.	6 258	-	-	6 258
Mat. de bur., informatique, mobilier ..	394 074	13 494	-	407 568
Immob. corporelles en cours	13 494	-	(13 494)	0
IMMOB. CORPORELLES	413 826	13 494	(13 494)	413 826
TOTAL GENERAL	5 201 999	652 011	(13 494)	5 840 516

2. Amortissements	Débit d'exercice	Dotations	Fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	1 949 157	1 715 317	3 664 474
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 949 157	1 715 317	3 664 474
Install. techniques, matériel et outillage ind.	1 252	1 277	2 529
Matériel de bureau, informatique, mobilier	122 211	90 281	212 492
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	123 463	91 558	215 021
TOTAL GENERAL	2 072 620	1 806 875	3 879 496

Les immobilisations incorporelles qui correspondent à des applications et logiciels sont amorties sur 3 ans. Les immobilisations corporelles sont amorties sur 5 ans pour les serveurs et sur 3 ans pour les ordinateurs. **Note 4. Autres actifs.** Autres actifs, Débiteurs divers, 31/12/2021 et 31/12/2020 : 26 929. Débiteurs divers, Dépôts et cautionnement, 31/12/2021 et 31/12/2020 : 26 929. Débiteurs divers, Dépôts et cautionnement, Montant brut et à plus d'un an : 26 929.

Note 5. Comptes de régularisation débiteurs.

	31/12/2021	31/12/2020
Autres comptes de régularisation	26 469	30 236
- Produits à recevoir	26 469	5 054
- Charges constatées d'avance	-	25 181

	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Produits à recevoir	26 469	5 054	21 415
- Clients - Produits à recevoir	26 469	5 054	21 415
Charges constatées d'avance	-	25 181	(25 181)

Note 6. Opérations avec la clientèle créditrices. Les opérations avec la clientèle sont constituées du compte courant ouvert dans les livres d'ORANGE dont le solde est débiteur au 31/12/2021. **Note 7. Autres passifs.** Autres passifs, Crédeurs divers, 31/12/2021 : (492 903), 31/12/2020 : (534 715).

	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Créditeurs divers	492 903	534 715	(41 812)
- Fournisseurs et comptes ratt. - Immob.	-	134 462	(134 462)
- Fournisseurs et comptes ratt. - Ch. d'expl.	3 700	66 019	(62 319)
- Organismes sociaux	90 747	87 543	3 205
- Personnel et comptes rattachés	108 421	48 238	60 183
- Etat et collectivités	26 921	39 510	(12 589)
- Factures non parvenues - Ch. d'expl.	164 265	128 943	35 322
- Factures non parvenues - Immobilisations ..	98 848	30 000	68 848

Montant brut et à 1 an au plus. Crédeurs divers : 492 903, Fournisseurs et comptes rattachés - Charges d'exploitation : 3 700, Organismes sociaux : 90 747, Personnel et comptes rattachés : 108 421, Etat et collectivités : 26 921, Factures non parvenues - Charges d'exploitation : 164 265, Factures non parvenues - Immobilisations : 98 848. **Note 8. Capitaux propres et composition du capital social.** 1. **Capitaux propres.** Le capital social de NOWCP se décompose à la clôture de 995 168 actions ordinaires au nominal de 10 € chacune. Affectation des résultats de l'exercice 2020 : Les comptes de l'exercice 2020 ont fait apparaître un résultat de - 4 384 676 €. Selon la décision de l'AGO du 30/06/2021 statuant sur les comptes, cette perte a été affectée comme suit : affectation au report à nouveau pour - 4 384 676 €.

2. Variation des capitaux propres	31/12/2020	Affect. du résul.	Résultat	Variation	31/12/2021
Capital social ou individuel (dont versé : 9 951 680) ..	7 278 900	-	-	2 672 780	9 951 680
Primes d'émission, de fusion, d'apport...	5 241 900	-	-	400 000	5 641 900
Report à nouveau ...	(4 490 316)	(4 384 676)	-	-	(8 874 992)
RESUL. DE L'EXER. (bénéf. ou perte)	(4 384 676)	4 384 676	(4 393 413)	-	(4 393 413)
TOTAL CAP. PROP.	3 645 808	-	(4 393 413)	3 072 780	2 325 175

Note 9. Éléments sur les postes des entreprises liées. Les transactions entre les entreprises liées ont été conclues à des conditions normales de marchés, et ne sont donc pas détaillées. **Note 10. Informations relatives au produit net bancaire.**

1. Produits	31/12/2021	31/12/2020
Commissions (produits)	51 613	30 505
- Prestation de service	50 957	29 352
- Gain de change sur créances	656	1 154

2. Charges	31/12/2021	31/12/2020
Intérêts et charges assimilées	(864)	(405)
Commissions (charges)	(2 988)	(2 054)
- Commissions et services bancaires	(282)	(98)
- Perte de change sur créances	(2 706)	(1 956)

Les intérêts et charges assimilées sont composés des intérêts débiteurs associés au compte courant ouvert dans les livres d'ORANGE SA pour un montant de 864 €.

Note 11. Salaires, ch. sociales et impôts ass. s/rémunérations	31/12/2021	31/12/2020
Salaires et traitements	(1 153 087)	(1 144 139)
- Salaires et traitements	(1 153 703)	(1 144 142)
- Personnel détaché et prod. divers de gestion courante ..	616	4
Charges sociales	(493 207)	(465 674)
- URSSAF	(266 181)	(336 389)
- Mutuelle et retraite	(192 781)	(176 910)
- Autres charges sociale	(34 245)	47 625
Impôts, taxes et versements ass. sur rémunérations	(154 753)	(169 595)

Note 12. Services extérieurs et aut. charges d'exploitation	31/12/2021	31/12/2020
Services extérieurs	(793 624)	(1 064 879)
- Études et travaux	(147 647)	(417 765)
- Achats matériel, équipements et travaux	(255 141)	(206 947)
- Redevances licences et concession	(42 145)	(91 960)
- Honoraire	(72 968)	(74 155)
- Location immobilière	(125 894)	(94 199)
- Sous-traitance	(79 978)	(70 263)
- Autres	(69 852)	(109 589)
Autres charges diverses d'exploitation	(39 627)	(49 424)

Note 13. Dotations aux amortissements	31/12/2021	31/12/2020
Dotations aux amortissements	(1 806 876)	(1 519 012)
- Dotations aux amortissements incorporels	(1 715 317)	(1 433 729)
- Dotations aux amortissements corporels	(91 558)	(85 282)

A fin décembre 2021, le résultat net de NOWCP s'élève à - 4 393 413 €. **Note 14. Résultat exceptionnel.** Néant. **Note 15. Informations complémentaires.** 1. **Impôt sur les bénéfices.** Le solde de l'impôt sur les bénéfices s'élève à 0 €. Depuis l'exercice 2019, NOWCP ne fait plus partie du groupe d'intégration fiscale dont ORANGE SA est la société tête de groupe. La charge d'impôt est calculée sur son résultat fiscal propre. Les déficits reportables à la clôture s'élèvent à 12 472 024 €. **Note 16. Société mère, filiales et participations.** 1. **Identité de la société mère consolidant les comptes de la société.** Les comptes de la société sont consolidés suivant la méthode d'intégration globale dans les

comptes consolidés élaborés par ORANGE SA. ORANGE, 111, quai du Président Roosevelt, 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX, Forme : SA, Montant capital : 10 640 226 396. 2. **Tableau des filiales et des participations.** NOWCP ne détient pas de filiales. NOWCP ne détient pas de participations dans d'autres sociétés. **Note 17. Engagements hors-bilan.** 1. **Engagements donnés et reçus.** Néant. 2. **Obligations contractuelles et autres engagements commerciaux.** Néant. **Note 18. Informations sur le personnel.** L'effectif moyen pour 2021 s'élève à 9,125 et s'élevait à 11,11 en 2020. La rémunération allouée aux membres du Comité de direction au titre de l'exercice à raison de leur fonction s'élève à 632 016 euros nets de toutes cotisations ou retenues. Le Comité de direction est composé au 31/12/2021 de 6 membres. **Note 19. Honoraires des Commissaires aux comptes.** Le montant total des honoraires des Commissaires aux comptes figurant au compte de résultat s'élève à 47 210 € TTC dont 25 200 € TTC pour la certification des comptes de l'exercice 2021 et à 22 010 € TTC pour les autres services (overruns travaux de certification de l'exercice 2020, émissions de rapports spéciaux).

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS.

Opinion. En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société NOWCP S.A. relatifs à l'exercice clos le 31/12/2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice. **Fondement de l'opinion. Référentiel d'audit.** Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. **Indépendance.** Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations. La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits. C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément. **Vérifications spécifiques.** Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'administration. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'administration. Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce. Nous attestons que la déclaration de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce figure dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité et de concordance avec les comptes annuels. **Rapport sur le gouvernement d'entreprise.** Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels. Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité. Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. **Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels.** Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre : il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses

déclarations ou le contournement du contrôle interne ; il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ; il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ; il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés

jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ; il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle. Paris - La Défense, le 4 mai 2022, KPMG AUDIT, Département de KPMG S.A. : Hubert De VAUMAS, Associé.
Le rapport de gestion est tenu à la disposition du public au siège social.